

KERNABAT Brest(29)

PARTI D'AMENAGEMENT

A – Les accès véhicules .

- Les accès principaux du projet se feront par la rue de Kerarbleiz et la rue du 11 novembre 1918.
- Le projet sera aménagé d'une voie principale de 11.00m et par une voie de desserte de 5.50m

B – Accès piéton

Un accès piéton est prévu pour rejoindre la voie principale et la rue de Kerarbleiz.

C – Le projet

Réaliser un lotissement de :

- 28 lots d'une superficie moyenne de 517 m² environ, numérotés de 1 à 25 et de 27 à 29.
- 7 lots destinés à recevoir des « maisons de villes » numérotés de 30 à 36.
- 1 lot de 1578 m² destiné à la construction de logements locatifs Brest Métropole Habitat numéroté 26.

D – L'intégration dans le site

- Utiliser au mieux la topographie existante pour le projet de voirie en évitant les mouvements de terre importants.
- Cheminement piétonniers et stationnements suffisants à prévoir.
- Créer des espaces conviviaux.
- S'assurer d'une bonne intégration des futures habitations dans le site (accès,...), ainsi que d'un ensoleillement maximum.
- S'assurer d'une bonne intégration des parkings dans l'environnement.

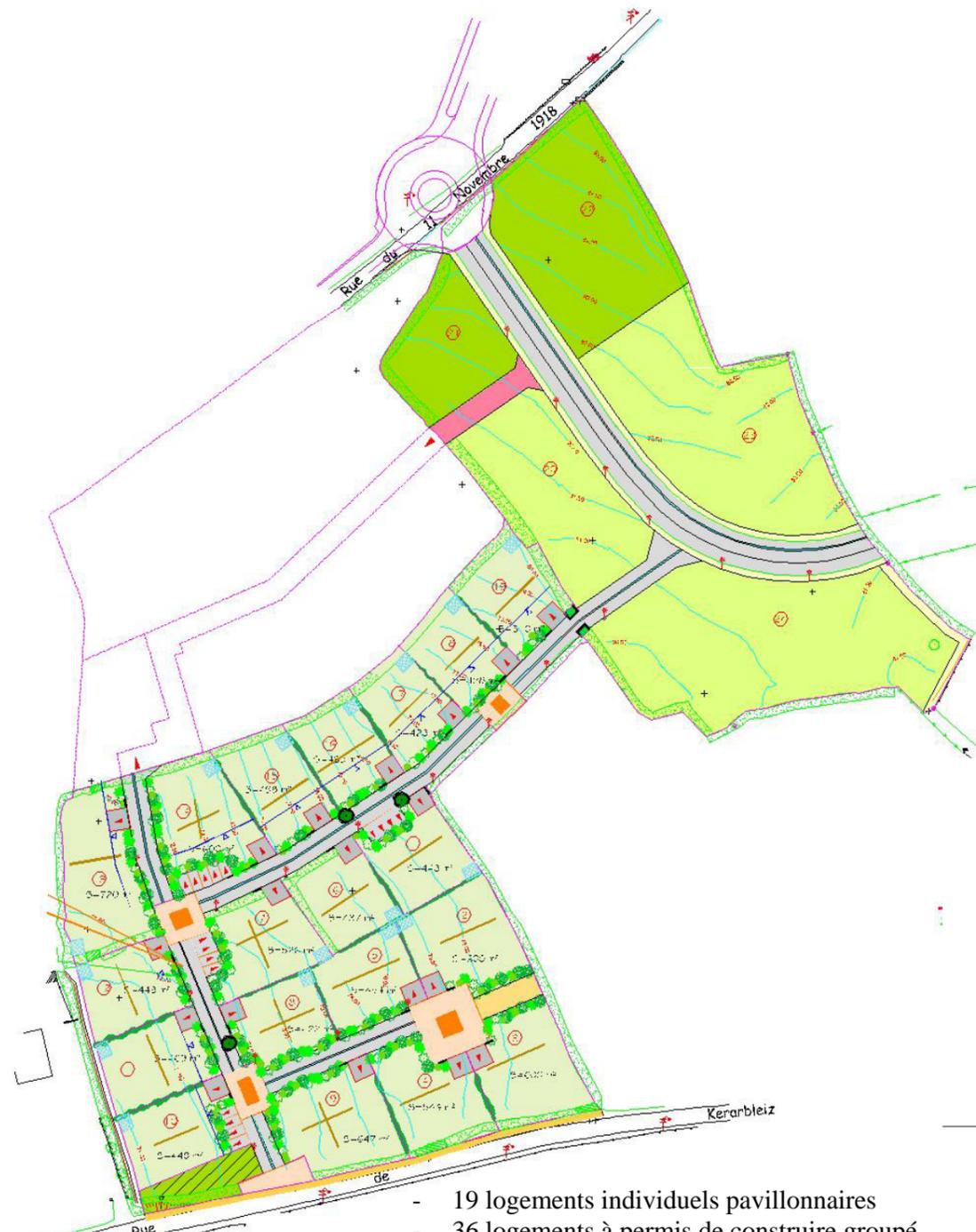
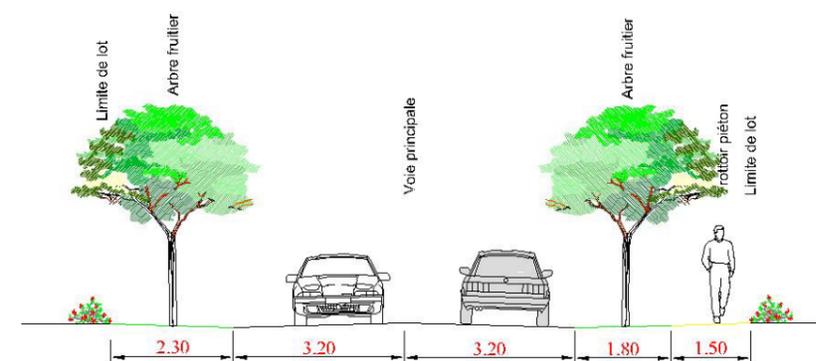
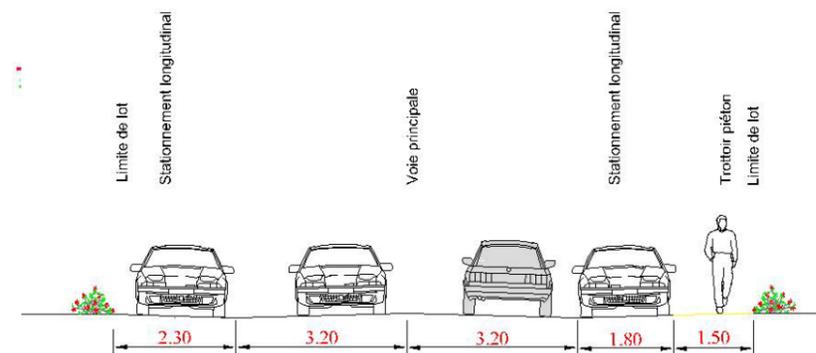
E – Traitement de l'espace public

- La voie principale rejoindra la rue du 11 Novembre 1918 et la rue de Kerarbleiz. Une place sera réalisée à la jonction de la voie principale et de la voie de desserte. Cette place sera surélevée sur toute son emprise pour diminuer la vitesse tout en permettant une circulation aisée des bus.
- La voie de desserte sera à priorité piétonne. L'absence totale de trottoirs dans cette voie peut sembler paradoxale au premier abord mais s'explique par le fait que la présence de piétons et d'enfants dans la rue doit contraindre l'automobiliste à limiter de façon drastique sa vitesse. La présence de nombreuses chicanes dans cette voie permettra également de diminuer la vitesse.
- Le stationnement sera soigneusement organisé afin d'éviter de transformer les RUES en "vastes parkings anarchiques" (en lotissement LES VOITURES NE CIRCULENT PAS MAIS STATIONNENT). Les places de parking prévues sur l'espace public seront bordées lorsqu'elles le permettent par des talus pour mieux s'intégrer dans l'environnement. Ces talus seront réalisés par le lotisseur, plantés et entretenus par les acquéreurs des lots.
- Chaque lot comportera deux places de stationnement privées (sur le lot) en plus du garage.



- La zone à l'étude est située en secteur urbain dense, dans le Sud-Ouest du quartier de Saint Pierre. Au plan d'occupation des sols, elle est classée en zone 2 Nah.
- Situé à la périphérie de l'agglomération brestoïse, ce quartier bénéficie des atouts de la ville (proximité des services), mais permet également de s'évader vers les plages environnantes rapidement (proximité de la route du Conquet) . Il offre un emplacement de choix pour un habitat pavillonnaire.

Coupe schématique voirie principale



- 19 logements individuels pavillonnaires
- 36 logements à permis de construire groupé
- 24 logements à vocation locative sociale

Coupe schématique voie de desserte

